



## **Déclaration préalable au Conseil Supérieur de l'Éducation du 4 juillet 2024**

Monsieur le Président du Conseil Supérieur de l'Éducation,  
Monsieur le Directeur général de l'enseignement scolaire,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

La FCPE a pour boussole son projet éducatif, ses valeurs et son histoire. Depuis plus de 77 années, elle garde le cap et défend une école émancipatrice et universelle, avec l'objectif :

« de propager et défendre l'idéal laïque ; de promouvoir et faire créer un service national public, d'éducation et de formation initiale, gratuit et de qualité pour chaque jeune, quelles que soient ses origines sociales, culturelles, confessionnelles ou philosophiques. Ce service national doit être respectueux de toutes les familles de pensée, sans en privilégier aucune et soucieux d'apporter à chacun des élèves le plus complet épanouissement de sa personnalité et les meilleures chances d'insertion sociale »<sup>1</sup>

Son projet d'école et de société rejoint les principes et objectifs de l'école de la république que le législateur a également entendu consacrer. C'est la raison pour laquelle la FCPE ne renoncera jamais à défendre l'article L111-1 du code de l'éducation qui n'est pour elle, ni amendable, ni négociable et qu'il est important de rappeler dans cette instance à cette heure :

---

<sup>1</sup> Projet éducatif de la FCPE.

« L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative.

Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs.

Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté.

Pour garantir ce droit dans le respect de l'égalité des chances, des aides sont attribuées aux élèves et aux étudiants selon leurs ressources et leurs mérites. La répartition des moyens du service public de l'éducation tient compte des différences de situation, notamment en matière économique, territoriale et sociale.

Elle a pour but de renforcer l'encadrement des élèves dans les écoles et établissements d'enseignement situés dans des zones d'environnement social défavorisé et des zones d'habitat dispersé, et de permettre de façon générale aux élèves en difficulté, quelle qu'en soit l'origine, en particulier de santé, de bénéficier d'actions de soutien individualisé.

L'école garantit à tous les élèves l'apprentissage et la maîtrise de la langue française.

L'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est assurée à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique.

L'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation veille, en lien avec les établissements scolaires publics et privés sous contrat et en concertation avec les collectivités territoriales, à l'amélioration de la mixité sociale au sein de ces établissements. »

Aujourd'hui, nous sommes face à une société qui implose sous la pression des inégalités sociales, territoriales, économiques, de genre et éducatives... En dérégulant l'école, c'est toute la société que l'on dérègle !

Alors, notre fédération, fidèle à ses valeurs et à son projet éducatif profondément humaniste et progressiste, s'oppose fermement au projet de société qui fera de l'école publique l'école du tri et de la division qui achèvera de fracturer notre pays.

Une école qui confondrait autorité et autoritarisme, laissant de côté les plus faibles faisant ainsi peser le poids de l'échec du système scolaire et de l'absence de moyens sur les enfants et les familles.

Si on lui en donne les moyens et le temps, l'école publique, l'école de la République, est la seule capable de permettre à tous les enfants de faire société et de la changer.

Il n'y a pas de vivre ensemble sans une école publique où l'on apprend à vivre tous ensemble !

Conscients de notre rôle essentiel, nous assurons tous les membres de la communauté éducative de notre détermination et de notre engagement sans faille pour faire vivre cet idéal.

Je vous remercie de votre écoute.